



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h13.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/P. BENOIT ; M. OUDOT/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/B.LAPOIRE ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE.

Contrat d'adhésion à la plateforme Ticket-Commerçant.fr

Afin de doter les agents de la commune en activité présente, de chèques cadeau récompense pour la fin de l'année 2022, une adhésion de la commune à la plateforme numérique Ticket-commerçant.fr gérée par l'entreprise CIBLER SAS, permettra la gestion et le suivi simplifiés de ces bons d'achat.

Le principe de l'action est le suivant :

- Les commerçants de Valdahon, démarchés par l'entreprise CIBLER et intéressés, adhèrent à la plateforme en s'y inscrivant de manière très simple, rapide et gratuite. Fort de son expérience, l'entreprise CIBLER évalue à une vingtaine les commerces qui adhéreront lors du lancement de cette action ; les adhésions peuvent ensuite vite augmenter.
- La commune achète des bons d'achat à l'entreprise CIBLER et les offre aux agents communaux qui pourront ainsi les faire valoir auprès des commerçants de Valdahon exclusivement adhérant à la plateforme.
- Ticket-commerçants garantit un paiement au commerçant sous 3 jours.

La prestation intéressant la commune de Valdahon est la suivante :

- La commune commande 52 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 €, soit un montant total de 2 600 €.
- Chaque dotation de 50 € en bons d'achat sera décomposée en 3 chèques cadeau d'une valeur chacun de 20 €, 20 € et 10 €.
- Ces bons d'achat (au logo de la commune et avec un numéro unique) seront fournis en version papier et livrés avant le 20 décembre 2022.
- La date de validité pour compenser ces chèques cadeau est fixée au 31 mars 2023.

Il est précisé que la prestation de CIBLER ne donnera lieu à aucun frais technique, à charge pour CIBLER de démarcher les commerçants de VALDAHON pour proposer dans le même temps d'autres opérations commerciales que la plateforme numérique permet de mettre en place. L'entreprise se rémunère également sur les chèques cadeau non consommés.

Ce dispositif nécessite un compte de cantonnement mis à disposition du projet. Le Crédit Agricole d'Aquitaine est le partenaire financier de l'opération qui héberge ce compte de cantonnement.

Il sera abondé de 2 600 € pour l'opération ci-dessus indiquée.

La convention ci-annexée détaille les conditions de l'opération.

Au vu de ce qui précède, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dotation de chèques cadeau pour le personnel à hauteur de 2 600 €,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'entreprise CIBLER portant sur cette action.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 19

Contre : 6

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
05/12/2022

